

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 mars 2022 à 19 h 00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire.

1. Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne le secrétaire de séance
2. Monsieur Frédéric DUCHÉ est désigné Secrétaire de séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal :

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM (Participe aux votes à partir de la délibération n°2022-23), M. Gérard LERATE, Mme Sylvie GOULAY, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Mme Jessica RICHARD, Adjoints ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Claude LETOURNEUR, M. Christian LEPROVOST, Mme Caroline LEDOUX, Mme Véronique BABIN-PREVOST, Mme Aurélie LORTIE, M. Fabien HEYTENS, M. Arnaud TOLLEMER, Mme Christiane CHERRIER, M. Pascal PEREAL, M. Eric DELACOURT, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Sandrine DA SILVA, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. Jean-Philippe ADAM, pouvoir à G. LERATE => *Arrivé à 20h00*

M. Willy WUYTS, pouvoir à M. Pascal PEREAL

Mme Françoise LORENZI, pouvoir à M. Christian LEPROVOST

Mme Cyrille MIDAVEN, pouvoir à Mme Sandrine DA SILVA

M. Jérémy BEN BACHIR

Mme Anaïs DAUBENTON

3. Point situation sanitaire et vaccination
4. Point situation en Ukraine
5. Est adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2022.

- oOo -

N°2022-16 Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale – Renouvellement d'un membre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit, la composition du Conseil d'Administration :

Président : Le Maire

Administrateurs :

- Martine VANTREESE
- Sylvie GOULAY
- Colette CARON
- Véronique BABIN
- Christiane CHERRIER
- Françoise LORENZI
- Sandrine DA SILVA
- Jérémy BEN BACHIR

à l'unanimité des voix.

N°2022-17 Avenant à la concession – crématorium

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les termes de l'avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, **à la majorité des voix hors de la présence de M. Léopold DUSSART (4 abstentions).**

N°2022-18 **Règlement intérieur du crématorium et du site cinéraire**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les termes des règlements intérieurs du crématorium et du site cinéraire et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer, **à l'unanimité des voix (hors de la présence de M. Léopold DUSSART).**

N°2022-19 **Tarif public 2022 - crématorium**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre acte du tableau des tarifs de prestations de services au 1^{er} mars 2022.

N°2022-20 **Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par M. le Trésorier Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement et du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice considéré, établi par le Trésorier municipal, qui visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ; d'approuver le Compte Administratif 2021 de la ville qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	8 858 503.04 €
- Recettes :	9 905 221.01 €
- Excédent de fonctionnement :	+ 1 046 717.97 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	4 840 462.96 €
- Recettes :	3 483 617.84 €
- Déficit d'investissement :	- 1 356 845.12 €

Hors de la présence de M. le Maire, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

N°2022-21 **Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2021 1 943 301.93 €

Déficit à reporter (art. 001) en dépenses d'investissement au 31/12/2021

1 712 751.26 €

Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement

et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 1 608 874.88 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 334 427.05€

à l'unanimité.

N°2022-22 **Vote des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux suivants :

 Taxe Foncière bâtie : 54.55 %

 Taxe Foncière non bâtie : 74.90 %

à l'unanimité des voix.

N°2022-23 **Vote du Budget Primitif 2022**

Le Conseil Municipal, décide d'approuver le Budget Primitif 2022 – Budget principal qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

▪ Dépenses :	10 496 533€
▪ Recettes :	10 496 533€; à l'unanimité des voix.

Section d'investissement :

▪ Dépenses :	5 640 185€
▪ Recettes :	5 640 185€

à la majorité des voix (4 oppositions).

- N°2022-24** **Attribution des subventions 2022 au profit des associations**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant total des subventions attribuées aux associations, à la somme de 265 000€, d'attribuer les subventions municipales aux associations et organismes selon le tableau joint, dit que les subventions en lien direct avec l'organisation de manifestations ne seront versées que si lesdites manifestations peuvent avoir lieu ; **à l'unanimité des voix** (Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux étant Président ou membre d'une association qui a effectué une demande de subvention, ne participent pas au vote pour l'attribution de leur propre subvention).
- N°2022-25** **Convention de subventionnement – OCLA**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention de partenariat entre la commune des Andelys et l'OCLA, d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à la signer ; **à l'unanimité des voix**.
- N°2022-26** **Convention de subventionnement – Foire à tout - UCIAL**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention de subventionnement entre la commune des Andelys et l'UCIAL, d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à la signer ; **à l'unanimité des voix**.
- N°2022-27** **Convention de subvention CSA**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser **D'APPROUVER** la convention de subventionnement entre la commune des Andelys et le CSA, d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention ; **à l'unanimité des voix**.
- N°2022-28** **Création d'un Comité Social Territorial**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de de créer un Comité Social Territorial commun à la ville et au CCAS des Andelys, de prendre acte de la répartition Femmes/Hommes comme suit :
 ⇒ Total des effectifs Ville et CCAS au 01 janvier 2022 : 156 agents
 ⇒ 63,47 % de femmes et 36,53 % d'hommes
De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et un nombre égal de représentants suppléants, de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, de procéder au recueil de l'avis du collège des élus lors des débats ; **à l'unanimité des voix**.
- N°2022-29** **Modification du tableau des effectifs**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet, de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, de modifier en conséquence le tableau des effectifs communaux, de préciser qu'une enveloppe budgétaire relative à cette modification du tableau des effectifs a été inscrite au budget primitif 2022 ; **à l'unanimité des voix**.
- N°2022-30** **Création d'une activité accessoire**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une activité accessoire pour assurer les missions de conservateur d'orgues sans limite de durée sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe, de rémunérer l'agent sur la base d'une indemnité horaire calculée en référence à l'indice brut 458, indice majoré 401, correspondant au grade de l'intéressé. En cas d'avancement d'échelon, l'agent serait rémunéré sur ses nouveaux indices, d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ; **à l'unanimité des voix**.
- N°2022-31** **Regroupement scolaire Marcel LEFEVRE / Jules FERRY**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un avis favorable à la transformation de l'école maternelle Jules FERRY et de l'école élémentaire Marcel LEFEVRE en une seule école primaire nommée école Marcel LEFEVRE ; **à l'unanimité des voix**.

- N°2022-32** **Dispositif en matière de prévention de la délinquance : le Travail d'Intérêt Général**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de poursuivre le déploiement du dispositif « TRAVAIL D'INTERET GENERAL » et de signer les documents en découlant avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour lutter contre la délinquance ; **à l'unanimité des voix.**
- N°2022-33** **Précisions sur les objectifs de réduction de la consommation d'espaces du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme des Andelys**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espace et de réduction du rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ; **à l'unanimité des voix.**
- N°2022-34** **Convention de participation financière entre le Siège et la Commune – Travaux sur réseau EP au lieu-dit RADEVAL**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer ladite convention entre le SIEGE 27 représenté par son Président Monsieur Xavier HUBERT et la ville des Andelys représentée par son Maire Monsieur Frédéric DUCHÉ, de verser au SIEGE une somme de 1 667,00 € (Section d'investissement) ; **à l'unanimité des voix.**
- N°2022-35** **Convention de participation financière entre le Siège et la Commune – Travaux sur réseau EP au PARKING RUE SELLENICK**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer ladite convention entre le SIEGE 27 représenté par son Président Monsieur Xavier HUBERT et la ville des Andelys représentée par son Maire Monsieur Frédéric DUCHÉ, de verser au SIEGE une somme de 750,00 € (Section d'investissement) ; **à l'unanimité des voix.**
- N°2022-36** **Convention de participation financière entre le Siège et la Commune – Travaux sur réseau EP à LA HAYE GAILLARD**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer ladite convention entre le SIEGE 27 représenté par son Président Monsieur Xavier HUBERT et la ville des Andelys représentée par son Maire Monsieur Frédéric DUCHÉ, de verser au SIEGE 27 une somme de 667,00 € (Section d'investissement) ; **à l'unanimité des voix.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h37.

Fait aux Andelys,
Le 30 mars 2022.

**Le Maire,
Frédéric DUCHÉ.**

